PROJET DE LOI

rejeté

SÉNAT

le 25 juin 1964.

2* SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

portant réorganisation de la Région parisienne.

(Urgence déclarée.)

Le Sénat a rejeté, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, après déclaration d'urgence.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 25 juin 1964.

Le Président, Signé: Amédée BOUQUEREL.

Voir les numéros : Assemblée Nationale (2º législ.) : 935, 953, 955 et in-8° 218. Sénat : 265 et 281 (1963-1964).